

## RÈGLEMENT DU CONCOURS : " Trouvez Maya l'Abeille et Willy dans notre magazine à table de mai 2026 et gagnez ! "

1. Ce concours est organisé par Retail Partners Colruyt Group NV, dont le siège social est situé à Edingensesteenweg 196, 1500 Halle (numéro de TVA BE BE0413.970.957). (Ci-après « Spar »), en collaboration avec Studio 100 NV.
2. Le concours est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans qui réside sur le territoire belge. Le personnel de l'Organisateur ne peut pas participer à ce concours. Toutes autres personnes ayant collaboré directement ou indirectement à l'organisation ou à la diffusion de ce concours ne sont pas non plus autorisées à y participer.
3. Il n'y a pas d'obligation d'achat pour pouvoir participer valablement à ce concours.
4. Le concours se déroule du 1/5/2026 à 00 h 01 au 31/05/2026 à 23 h 59.
5. En ce qui concerne le nombre de participations valables, il n'est pas tenu compte des modes de participation autres que ceux prévus à l'article 6, ni des réponses incomplètes ou incorrectes. Un nombre de participations supérieur à la limite autorisée entraîne l'exclusion pure et simple du participant de ce concours.
6. Pour participer valablement au concours, le participant doit :
  - répondre de manière correcte et complète à la question du concours et donner une réponse à la question subsidiaire. Le formulaire de participation au concours se trouve sur <https://www.monspar.be/recettes/concours-a-table>
7. Gagnant - Les 10 gagnants seront les participants qui, à la fin du concours,
  - auront répondu correctement à la question du concours et
  - dont la réponse à la question subsidiaire se rapprochera le plus de la réponse exacte. (En cas d'ex-aequo, le gagnant sera le participant dont la participation a été enregistrée en premier.) Les gagnants seront contactés au plus tard le 30/06/2026.
8. Dans le cadre de ce concours, le participant a une chance de remporter un lot composé de :
  - un set de 3 verres Maya, une peluche Maya ou Willy, une assiette et un bol, une gourde, une boîte à lunch avec élastique et une boîte à goûter, d'une valeur totale de 104,94 €, ci-après dénommé « le Prix ». L'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu, la composition et/ou la valeur du Prix, sans que cela ne puisse donner lieu à une quelconque responsabilité ou à une quelconque forme de compensation. Le Prix est strictement personnel et ne peut être cédé, revendu, échangé ni converti en argent, en biens ou en tout autre avantage en nature.
9. Un collaborateur de l'Organisateur contactera le gagnant en utilisant les coordonnées fournies au moment de la participation. Le gagnant disposera d'un délai de deux (2) semaines pour réagir. S'il ne le fait pas, l'organisation conclura qu'il a renoncé au Prix et il perdra son droit à celui-ci. Le gagnant retirera le Prix dans les deux (2) mois suivant la fin du concours. S'il ne le fait pas, l'organisation conclura également qu'il a renoncé au Prix. Dans les deux cas susmentionnés,

L'Organisateur se réserve le droit de sélectionner un nouveau gagnant, en tenant compte du déroulement du concours.

10. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le concours ou son déroulement si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté le justifient. Il ne peut être tenu responsable si, à la suite de circonstances indépendantes de sa volonté, le concours devait être interrompu, reporté ou annulé ou si certaines modalités de ce concours devaient être modifiées.
11. En cas d'abus tel qu'une tromperie, une tricherie ou une fraude de la part d'un participant ou d'un tiers ou si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve expressément le droit (a) d'exclure sans motivation le(s) participant(s) concerné(s) du concours ou (b) de le modifier en tout ou en partie, de le reporter, de l'écourter ou de l'annuler.
12. L'Organisateur n'est en aucun cas responsable de dérangements, pannes ou autres problèmes imprévus imputables à la connexion Internet ou à des tiers.
13. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement du concours sont déclarées nulles, illégales ou inopposables, cela n'affectera en aucun cas la validité des autres dispositions du présent règlement.
14. La participation à ce concours requiert la collecte et le traitement des données à caractère personnel du participant dans le cadre du déroulement et du dénouement du concours, tels qu'ils sont décrits dans la déclaration de confidentialité du concours. La déclaration de confidentialité figure au bas du règlement, au Chapitre 2.
15. En cas de litige lié à ce concours ou au présent règlement, le participant contactera d'abord l'Organisateur. Si les parties ne parviennent pas à une solution, le participant pourra consulter l'Ombudsman du Commerce ou, pour les litiges en ligne, la plateforme de résolution en ligne des litiges. Si aucune solution n'est trouvée après ces efforts raisonnables, le litige sera soumis aux tribunaux de Belgique, qui sont seuls compétents pour tous les litiges découlant du concours, en application du droit belge.

## Chapitre 2 : DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

L'Organisateur traitera les données des participants de manière confidentielle et ne les transmettra en aucun cas à des tiers n'appartenant pas à Colruyt Group. Par Colruyt Group, il faut entendre : Éts Fr. Colruyt S.A. et toutes les entreprises qui y sont liées au sens de l'article 1:20 du Code des sociétés et des associations.

Cependant, dans certains cas, l'Organisateur fera appel à une partie externe pour l'organisation ou la gestion pratique du concours. Dans ce dernier cas, l'Organisateur garantit que des dispositions appropriées seront prises concernant le traitement des données.

Le traitement sera effectué conformément au règlement (UE) 2016/679 applicable relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD). Elles seront utilisées pour le bon déroulement et le dénouement de ce concours car, sans ces données, l'Organisateur ne sera pas en mesure de contacter le(s) gagnant(s).

Les données peuvent également être utilisées pour envoyer des communications marketing, uniquement si le participant donne son consentement explicite pour le traitement des données à caractère personnel à des fins de marketing.

Les données seront conservées pendant 3 mois après la fin du concours et seront supprimées immédiatement après. Les participants sont en droit de demander à consulter leurs données et d'exiger que celles-ci soient corrigées, supprimées ou transférées ou que leur traitement soit limité.

Les participants peuvent contacter à tout moment le délégué à la protection des données de l'Organisateur, à l'adresse [privacy@colruytgroup.com](mailto:privacy@colruytgroup.com), pour toute réclamation ou question ou pour exercer leurs droits. Mais ils ont également le droit de contacter l'Autorité de protection des données en cas de plainte.